

SA ESKER

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 12.028.640 Euros
Siège social : 113, Boulevard de la Bataille de Stalingrad
69100 Villeurbanne
331 518 498 RCS LYON

Rapport sur le gouvernement d'entreprise **(Présenté à l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2023)**

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
1. Direction et contrôle de la société	3
1.1. Présentation des organes de gouvernance	3
1.2. Mandats et fonction exercées par les mandataires sociaux durant l'exercice clos	4
2. Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance.....	5
2.1. Organisation générale et constitution des organes d'administration et de contrôle.....	5
2.2. Renseignement concernant les membres du Conseil de surveillance dont la nomination est proposée par l'Assemblée générale mixte du 15 juin 2022	Erreur ! Signet non défini.
2.3. Préparation et organisation des travaux.....	9
2.4. Application du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext	10
2.5. Rémunération des mandataires sociaux	10
2.6. Informations complémentaires	14
3. Conventions réglementées.....	14
4. Observation sur le rapport de gestion et les comptes annuels	15
5. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité et d'utilisation.....	15

1. Direction et contrôle de la société

1.1. Présentation des organes de gouvernance

Esker est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

La composition des organes sociaux au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 est la suivante :

Directoire :

- Monsieur Jean-Michel BERARD Président du Directoire
- Monsieur Emmanuel OLIVIER Membre du Directoire

Conseil de surveillance :

- Madame Marie-Claude BERNAL Présidente du Conseil de surveillance
- Madame Nicole PELLETIER-PEREZ Vice - Présidente du Conseil de surveillance
- Monsieur Jean-Pierre LAC Membre du Conseil de surveillance
- Monsieur Steve VANDENBERG Membre du Conseil de surveillance

Comité d'audit :

- Monsieur Jean-Pierre LAC Président du Comité d'audit
- Madame Marie-Claude BERNAL Membre du Comité d'audit

Comité des nominations et des rémunérations :

- Madame Marie-Claude BERNAL Présidente du Comité nominations et rémunérations
- Madame Nicole PELLETIER-PEREZ Membre du Comité nominations et rémunérations

Comité ESG :

- Madame Nicole PELLETIER-PEREZ Présidente du Comité ESG
- Monsieur Jean-Pierre LAC Membre du Comité ESG

Comité Cyber Sécurité :

- Monsieur Steve VANDENBERG Président du Comité Cybersécurité
- Madame Nicole PELLETIER-PEREZ Membre du Comité Cybersécurité

1.2. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice clos

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4-1° du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des mandats exercés.

Nom (Nationalité)	Mandat ou fonction exercé au sein d'ESKER S.A.	MANDATS EXERCES DANS D'AUTRES SOCIETES					
		Société	Nationalité de la société	Mandat / Position	Année de nomination d'origine	Expiration du mandat : AG statuant sur les comptes clos en	Adresse professionnelle
M.C. Bernal (Française)	Présidente du Conseil de Surveillance	Esker SA	Française	Présidente du Conseil de Surveillance	2001	2024	113 boulevard de la Bataille de Stalingrad 69100 Villeurbanne
		Wellesley Montessori School	Américaine	Administratrice	2019	N/A	79 Denton Road, Wellesley, MA 02482, USA
N. Pelletier-Perez (Française)	Vice-Présidente du Conseil de Surveillance	Esker SA	Française	Vice-Présidente du Conseil de Surveillance	2017	2022	113 boulevard de la Bataille de Stalingrad 69100 Villeurbanne
		Femmes Business Angels	Française	Administratrice	2018	2024	23-25 rue Jean-Jacques Rousseau 75001 Paris
J.P. Lac (Française)	Membre du Conseil de Surveillance	Esker SA	Française	Membre du Conseil de Surveillance	2020	2025	113 boulevard de la Bataille de Stalingrad 69100 Villeurbanne
		Le Progrès	Française	Administrateur	2012	2022	4 rue Paul Montrocher, 69002 Lyon
		Fondation pour l'Université de Lyon	Française	Président du Comité d'Audit	2017	N/A	50 rue de Marseille, 69007 Lyon
S. Vandenberg (Américaine)	Membre du Conseil de Surveillance	Esker SA	Française	Membre du Conseil de Surveillance	2022	2027	113 boulevard de la Bataille de Stalingrad 69100 Villeurbanne
J.M. Bérard (Française)	Président du Directoire	Esker SA	Française	Président du Directoire	2000	2022	113 boulevard de la Bataille de Stalingrad 69100 Villeurbanne
		Esker Inc.	Américaine	Directeur	2001	N/A	1850 Deming Way – Suite 150 Middleton, WI 53562
		Esker UK Ltd	Anglaise	Directeur	1999	N/A	Unit 1 Stoney Cross Industrial Estate Station Road, Spondon, Derby, DE21 7RX United Kingdom
		Esker Software GmbH	Allemande	Administrateur	1999	N/A	Dornacher Str. 3a D-85622 Feldkirchen Deutschland
		Esker Italia Srl	Italienne	Administrateur	2001	N/A	Via Guido Gozzano, 45 21052 Busto Arsizio (VA) Italia
		Esker Ibérica SL	Espagnole	Administrateur	2001	2100	Calle Chile 8, oficina 206 28290 Las Rozas de Madrid
		Esker Australia Pty Ltd	Australienne	Directeur	1997	N/A	Suite 1502, Level 15 227 Elizabeth Street Sydney NSW 2000
		Esker Document Automation Asia Pte Ltd	Singapourienne	Directeur	2007	N/A	Unit #11-01, 101 Thomson Road United Square Singapore 307591
		Esker Document Automation (HK) Limited	Hongkongaise	Directeur	2018	N/A	66 th Floor, The Center 99 Queen's Road Central Central Hong Kong
		Esker Document Automation (M) Sdn. Bhd.	Malaisienne	Directeur	2009	N/A	16-12 Q Sentral Jalan Stesen Sentral 2 50470 Kuala Lumpur Malaysia
		Esker Solution Canada Inc.	Canadienne	Administrateur	2012	N/A	630 René-Lévesque Blvd West Suite 2800 Montréal, Québec Canada H3B 1S6

		CalvaEDI	Française	Président	2015	N/A	58/A rue du Dessous des Berges – 75013 Paris
		TermSync	Américaine	Directeur	2015	N/A	1850 Deming Way – Suite 150 Middleton, WI 53562
		Esker EDI services	Allemande	Président	2017	N/A	Calor-Emag-Straße 3 40878 Ratingen
		Market Dojo	Anglaise	Directeur	2022	N/A	Suite 30-33, Westend Office Suite, Grove Lane, Westend Stonehouse Gloucestershire GL10 3FA
E. Olivier (Française)	Membre du Directoire	Esker SA	Française	Membre du Directoire	2003	2022	113 boulevard de la Bataille de Stalingrad 69100 Villeurbanne

Nous vous rappelons qu'en référence aux dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de Commerce, la direction générale de la société est assurée par le Directoire.

2. Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance

2.1. Organisation générale et constitution des organes d'administration et de contrôle

Il est utile de rappeler qu'Esker a adopté la forme de gestion et de direction « à Directoire et Conseil de surveillance » depuis l'Assemblée générale mixte du 30 août 1999. En effet, l'organisation la mieux adaptée pour Esker, était de séparer les fonctions de direction et de contrôle, et que, pour ce faire, la structure qui semblait la plus approprié était celle du Directoire et du Conseil de surveillance.

Cette séparation des fonctions de direction et de contrôle, complétée par la nomination de membres indépendants au Conseil de surveillance, répond par ailleurs à la volonté de se conformer aux meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise.

Composition du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance peut être composé de trois membre au moins et de dix-huit membres au plus. Il est actuellement composé comme suit :

- Marie-Claude Bernal : Présidente
- Nicole Pelletier-Perez : Vice-Présidente
- Jean-Pierre Lac : membre
- Steve Vandenberg : membre

Les membres du Conseil de surveillance ont été choisis pour leurs compétences et leurs expertises pluridisciplinaires comme en attestent leur biographie.

Biographie des membres du Conseil de surveillance

Marie-Claude Bernal

Née le 04/11/1946, diplômée d'HEC-JF spécialisation finance et comptabilité en 1967 et titulaire d'un MBA en finance et informatique de l'Université de Chicago en 1971.

Marie-Claude Bernal est présidente du Conseil de surveillance de la société Esker depuis 2001. Elle débute sa carrière auprès de la banque de Neuflyze et devient ainsi une des premières femmes françaises à diriger une SICAV. En 1977, elle rejoint Wellington Management (Boston USA), une des plus anciennes et principales sociétés de gestion de placement américaines. Après avoir notamment participé à la création du département international de Wellington, elle est nommée Partner en 1994 et poursuit sa collaboration avec cette société jusqu'au 2000. Marie-Claude Bernal a été également administratrice de différentes sociétés privées ou publiques en France et aux Etats-Unis d'Amérique. Actuellement, elle participe à la gestion des actifs de deux « family offices », l'un en France et l'autre aux USA.

Nicole Pelletier-Perez,

Née le 11/06/1952, diplômée de l'Université Lyon 1 (master en informatique) et de l'IAE Aix-Marseille (MBA)

Membre du Conseil de Surveillance de la société depuis 2017. Elle a débuté sa carrière chez Digital Equipment comme ingénieur système puis manager d'équipes techniques. Elle rejoint Oracle France en 1989 pour créer la division secteur publique puis prend la direction d'Oracle application. En 1994 elle est nommée à la direction générale de SAP France. Fin 1996, elle rejoint Wincap Software comme Vice-Présidente Vente Europe et Japon et en 1999 elle est recrutée par IBM Europe. En 2011 elle rejoint la division hardware d'IBM France. Elle est membre de Femmes Business Angels depuis 2016.

Jean-Pierre Lac

Né le 28/09/1950, diplômé d'HEC Paris en 1974

Membre du Conseil de surveillance depuis 2020, Jean-Pierre Lac débute sa carrière dans le groupe Rhône Poulenc en 1975. Il y occupera, à Paris ou aux Etats Unis, des fonctions opérationnelles dans divers domaines de la Finance et de la Stratégie. Il est nommé Directeur Financier de Rhône Poulenc Chimie à son retour des Etats Unis en 1987.

Il rejoint le groupe Philips en 1991 comme Directeur Financier France d'abord, puis Trésorier Mondial basé aux Pays-Bas. Il revient chez Rhône Poulenc en 1997 comme Directeur Général Finances de la division Agrochimie, poste qu'il occupera après la fusion avec la partie équivalente de Hoechst qui a donné naissance à Aventis Cropscience. Après la cession d'Aventis Cropscience en 2001, il rejoint le groupe SEB au poste de Directeur Général Finance, poste qu'il conservera, après avoir participé à la forte croissance du groupe, jusqu'à son départ à la retraite en 2014. Depuis, il a occupé des responsabilités associatives et un mandat de conseiller au Conseil Economique Social Environnemental de la Région Auvergne Rhône Alpes. Actuellement il est encore administrateur de diverses entités industrielles ou tertiaires.

Steve Vandenberg

Né le 16/09/1967, diplômé de l'université de Colombia (Bachelor de science en génie mécanique) et de l'université de Pittsburg (MBA)

Steve Vandenberg est un expert des solutions de sécurité de Microsoft. Steve accompagne les entreprises et les organisations gouvernementales dans leur transition numérique et dans les défis que sont la cybersécurité, la conformité et le traitement des données personnelles. Il aide les entreprises à mettre en place des stratégies créatrices de valeur, qui protègent leurs marques et améliorent leur prise en main par les employés et les consommateurs. Steve a dirigé des équipes de sécurité à BC Hydro, une société de service public canadienne. Il était responsable de la cybersécurité de centrales électriques et de l'infrastructure des compteurs AMR. Il participe à de nombreuses conférences et à la rédaction d'articles sur la cybersécurité et la conformité.

Steve possède parmi ses certifications celles d'Expert-Architecte en solutions Azure, certification professionnelle en traitement des données personnelles, certification professionnelle dans la sécurité du Cloud et CISSP (certification professionnelle en sécurité des systèmes d'information).

Mandats et fonctions

Les mandats et fonctions exercés, ainsi que les dates de nomination et renouvellement des mandats sont détaillés dans la section 1.1 et 1.2 du présent rapport.

Durée des mandats

La durée des mandats des membres du Conseil de surveillance est de 6 ans.

Obligation de détention d'actions Esker

Les membres du Conseil doivent être actionnaires à hauteur d'au moins 1 action Esker. Cette action doit être détenue au nominatif et en possession de chaque membre du Conseil dans les trois mois de la prise de fonction.

Membres indépendants du Conseil de surveillance

Tous les membres du Conseil sont indépendants durant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le pourcentage de membres indépendants est ainsi de 100 %.

2.2. Préparation et organisation des travaux

Fonctionnement et travaux du Conseil

Le Conseil de surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire.

A toute époque de l'année, le Conseil de surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Le Conseil de surveillance se voit également communiquer, à tout moment de la vie de la société entre les séances du Conseil, toute information pertinente, y compris critique, notamment à travers les rapports d'analyse financière.

Durant l'exercice clos le 31/12/2022, le Conseil de surveillance s'est réuni 5 fois, les 10 février, 24 mars, 15 juin, 14 septembre et 14 décembre. Avec un taux de présence de 100 %. Le calendrier des réunions du Conseil de surveillance est défini à chaque Conseil de surveillance pour au moins les deux réunions suivantes et peut aller jusqu'à couvrir les 12 mois suivants.

Les convocations à ces Conseils sont confirmées par messagerie électronique environ une semaine avant la réunion. L'ordre du jour accompagne systématiquement la convocation. Par ailleurs, les comptes qui doivent être examinés lors des réunions d'arrêté semestriel et de clôture des comptes annuels sont adressés aux membres du Conseil environ une semaine avant la réunion. Les réunions représentants du Comité social et économique au Conseil de surveillance sont convoqués à toutes les réunions du Conseil.

Les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Comité d'Audit portant sur l'arrêté annuel des comptes, ainsi qu'aux réunions du Conseil de surveillance portant sur l'arrêté semestriel et annuels des comptes.

Comités

Afin d'exercer au mieux sa mission, le Conseil de surveillance du 9 septembre 2002 a approuvé la création de deux comités spécialisés : le comité d'audit et le comité des rémunérations.

En date du 16 décembre 2020, le Conseil de surveillance a renommé le comité des rémunérations en comité des rémunérations et des nominations et a créé un nouveau comité, le comité ESG.

En date du 14 décembre 2022, le conseil de surveillance a créé un nouveau comité, le comité CyberSécurité.

Comité d'audit

Le comité d'audit, sous la Présidence de Jean-Pierre Lac, a pour mission principale de l'assurer de l'intégrité des résultats financiers de la société et de la fiabilité de son processus de contrôle interne. Il sélectionne les deux Commissaires aux comptes statutaires et revoit leur rémunération. Le comité d'audit est composé de deux membres indépendants du Conseil et se réunit au minimum une fois par an pour examiner les comptes annuels de la société. Il s'est réuni une fois en 2022, le 24 mars.

Comité des rémunérations et des nominations

Le comité des rémunérations et des nominations, sous la Présidence de Marie-Claude Bernal, a pour mission principale de procéder à la revue des salaires des membres du Directoire, des plans de stock-options et d'attribution gratuites d'actions de la société, et de la politique générale de rémunération des salariés. Il s'est réuni une fois en 2022, le 9 février.

Comité ESG

Le comité ESG, sous la Présidence de Nicole Pelletier Perez, a comme mission principale d'examiner la politique ESG d'Esker (notation Ecovadis, Score RSE, certification 14001, etc.) et de suivre les plans d'amélioration. Il s'est réuni une fois en 2022, le 1^{er} septembre.

Comité Cybersécurité

Le comité Cybersécurité, sous la Présidence de Steve Vandenberg, a été créé en 2022. Il a pour mission de faire un état des lieux de la politique de Cybersécurité chez Esker afin de mettre en place des plans d'amélioration. Cette revue est basée sur des reportings et des indicateurs clés de performance utilisés actuellement par le Responsable de Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI).

Règlement intérieur

Ce règlement traite, de façon la plus exhaustive possible, les règles de fonctionnement du Conseil et comporte les rubriques suivantes :

- Objet du règlement intérieur,
- Missions et pouvoirs du Conseil de surveillance,
- Composition du Conseil de surveillance,
- Devoirs et déontologie des membres du Conseil de surveillance,
- Fonctionnement du Conseil de surveillance,
- Création de comités du Conseil de surveillance,
- Règles de détermination de la rémunération des membres du Conseil,
- Entrée en vigueur – force obligatoire.

2.3. Application du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext

Le Conseil de surveillance a adopté le 15 décembre 2021 en tant que Code de gouvernement d'entreprise, le Code Middlenext publié en décembre 2009 et mis à jour en septembre 2021. La société s'est engagée en conséquence à suivre et adopter les recommandations dudit Code à compter du 1er janvier 2022. Ce Code peut être consulté sur le site internet de Middlenext (www.middlenext.com). Un tableau de suivi des recommandations figure ci-après, en fin de ce rapport.

2.4. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

L'enveloppe de rémunération allouée aux membres du Conseil de surveillance est déterminée par l'Assemblée Générale. Il revient ensuite au Conseil de surveillance de fixer la répartition de cette rémunération entre ses membres, en attribuant une part fixe et une part variable fondées sur l'implication des membres du Conseil et leur présence effective aux réunions du Conseil de surveillance et de ses Comités.

La politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance est détaillée comme suit :

- ❖ Rémunération pour le Président du Conseil de surveillance :
 - Rémunération fixe : 30 000 €
 - Rémunération variable : 1 500 € par réunion planifiée ;
- ❖ Rémunération pour la vice-Présidente du Conseil de surveillance :
 - Rémunération fixe : 20 000 €
 - Rémunération variable : 1 500 € par réunion planifiée ;
- ❖ Rémunération ordinaire (pour tous les membres du Conseil sauf le Président et la Vice-Présidente) :
 - Rémunération fixe : 15 000 € ;
 - Rémunération variable : 1 500 € par réunion planifiée ;
- ❖ Rémunération supplémentaire pour participation à un Comité (pour tous les membres du Conseil de surveillance dont le Président) :
 - Rémunération variable : 1 500 € par réunion planifiée.

Le montant variable des rémunérations des membres du Conseil de surveillance et des Comités est adapté chaque année en fonction du nombre de réunions planifiées et du nombre de membres bénéficiant de cette rémunération.

Les rémunérations fixes versées au Président et aux membres du Conseil de surveillance ont été fixées par une décision du Conseil de surveillance en date du 15 octobre 2001. Ces montants ont changé en 2022 pour la rémunération de la fonction de Vice-Présidence.

L'Assemblée Générale détermine l'ensemble des rémunérations allouées aux membres du Conseil de surveillance, soient les rémunérations fixes et les rémunérations variables. Ces montants sont revus chaque année.

Les membres du Conseil de surveillance ne bénéficient d'aucun autre élément de rémunération.

Les rémunérations du Président et du Vice-président du Conseil de surveillance versées au titre de leurs fonctions ont été fixées par une décision du Conseil de surveillance en date du 15 octobre 2001 et modifiées en 2022 pour la fonction de Vice-Présidence.

Mandataire Social	Mandat ou fonction exercée au sein d'Esker SA	Société ayant versé la rémunération	Rémunération versée en 2022 (base brute)	Nature de la rémunération versée au titre de 2022		
				Salaires fixes, honoraires	Avantages en nature	Rémunération variable*
Marie-Claude Bernal	Pdt du Conseil de Surveillance	Esker SA	40 500 €	30 000 €		10 500 €
Nicole Pelletier-Perez	Vice-Pdt Conseil de surveillance	Esker SA	30 500 €	20 000 €		10 500 €
Jean-Pierre Lac	Membre du Conseil de surveillance	Esker SA	25 500 €	15 000 €		10 500 €
Steve Vandenberg	Membre du Conseil de surveillance	Esker Inc.	10 500 €	7 500 €		3 000 €
TOTAL			107 000 €	72 500 €	0 €	34 500 €

* Rémunération variable par réunion planifiée (ex jetons de présence)

A titre d'information, vous trouverez ci-dessous une présentation comparative des rémunérations versées au titre de l'exercice précédent :

Mandataire Social	Mandat ou fonction exercée au sein d'Esker SA	Société ayant versé la rémunération	Rémunération versée en 2021 (base brute)	Nature de la rémunération versée au titre de 2021		
				Salaires fixes, honoraires	Avantages en nature	Rémunération variable*
Marie-Claude Bernal	Pdt du Conseil de Surveillance	Esker SA	40 500 €	30 000 €		10 500 €
N. Pelletier-Perez	Vice-Pdt Conseil de surveillance	Esker SA	25 500 €	15 000 €		10 500 €
J-P Lac	Membre du Conseil de surveillance	Esker SA	25 500 €	15 000 €		10 500 €
TOTAL			91 500 €	60 000 €	0 €	31 500 €

Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Une fois par an, le comité des rémunérations se réunit pour faire le point sur les rémunérations du Directoire.

Le tableau récapitulatif des rémunérations du Président du Directoire et du Directeur Général se présente comme suit :

En €	2022		2021	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
M. Jean-Michel Bérard, Président du Directoire				
Rémunération fixe	260 774	260 774	246 991	246 991
Rémunération variable	213 089	236 108	236 108	112 452
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	7 716	7 716	7 716	7 716
Total	481 579	504 598	490 815	367 159
M. Emmanuel Olivier, Directeur Général				
Rémunération fixe	186 577	243 406	206 647	206 647
Rémunération variable	157 828	278 927	250 452	70 000
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	8 268	8 268	7 667	7 667
Total	352 673	530 601	464 766	284 314

Les critères de rémunérations des membres du Directoire ont été approuvés par le Conseil de surveillance du 9 février 2022.

Depuis 2007, la rémunération versée à Monsieur Jean-Michel Bérard, Président du Directoire inclut une part variable correspondant à la réalisation d'objectifs de performance du groupe. Cette rémunération variable fait l'objet d'une provision dans les comptes au 31 décembre 2022. Cette part variable comprend des critères ESG.

La rémunération versée à Monsieur Emmanuel Olivier en 2022 inclut une part variable correspondant à la réalisation d'objectifs commerciaux relatifs à l'exercice 2021. Cette rémunération variable fait l'objet d'une provision dans les comptes au 31 décembre 2022.

Depuis 2017, Monsieur Emmanuel Olivier perçoit une rémunération au titre de son mandat social de membre du Directoire en plus de celle reçue de son contrat de travail.

Les avantages en nature concernent le véhicule de fonction attribué à Messieurs Jean-Michel Bérard et Emmanuel Olivier.

Les membres du Directoire sont éligibles au plan d'attribution gratuites d'actions. Ces actions ne sont pas assujetties à des conditions de performance.

Le tableau de synthèse des rémunérations, des options et actions attribuées au Président du Directoire et au Directeur Général se présente sous la forme suivante :

En €	2022	2021
M. Jean-Michel Bérard, Président du Directoire		
Rémunération due au titre de l'exercice	481 579	490 815
Valorisation des options attribuées aux cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions gratuites attribuées aux cours de l'exercice	1 401 600	1 504 000
Total	1 883 179	1 994 815
M. Emmanuel Olivier, directeur général, membre du Directoire		
Rémunération due au titre de l'exercice	352 673	464 766
Valorisation des options attribuées aux cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions gratuites attribuées aux cours de l'exercice	1 121 280	1 203 200
Total	1 473 953	1 667 966

La société n'a contracté aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux à raison de la prise, de la cession ou du changement de leurs fonctions, à l'exception de l'engagement de versement d'une indemnité correspondant à deux (2) ans de rémunération au bénéfice de Monsieur Jean-Michel Bérard, en cas de cessation de son mandat social, décidé lors du Conseil de surveillance du 10 décembre 2010.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la société Esker SA et par toute société du Groupe

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée, à titre gratuit ou onéreux, aux dirigeants mandataires sociaux de la Société.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par les dirigeants mandataires sociaux de la Société.

Actions attribuées gratuitement durant l'exercice à chaque mandataire social

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, respectivement 28 800 et 23 040 actions gratuites ont été attribuées à Messieurs Jean-Michel Bérard et Emmanuel Olivier. Il convient de noter que cette attribution est composée de périodes d'acquisitions successives débutant en 2024 et s'étalant sur 5 ans, chaque période prévoyant une acquisition à hauteur de 25% du montant total attribué.

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social

Au cours de l'exercice 2022, le nombre d'actions attribuées gratuitement devenues disponibles s'élève à 8 000 actions pour M. Jean-Michel Bérard et 6 400 actions pour M. Emmanuel Olivier.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Les membres du Conseil de surveillance ne détiennent plus d'options de souscription d'actions (OS) ou de bons de souscription d'action (BSA) pouvant encore être exercés.

Monsieur Emmanuel Olivier, Directeur général, ne détient plus d'options de souscription d'actions (OS) ou de bons de souscription d'action (BSA) pouvant encore être exercés.

2.5. Informations complémentaires

Stocks options et attribution d'actions gratuites

Pour les stocks options consenties à compter du 31 décembre 2006, le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 26 juin 2009 a décidé d'imposer aux membres du Directoire l'obligation de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leur fonction au minimum 200 actions issues des options exercées.

De même, pour les actions attribuées gratuitement à compter du 26 juin 2009, le Conseil de surveillance a fixé la quantité des actions que les membres du Directoire sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions au nombre de 200.

Octroi de rémunération allouée aux membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale du 16 juin 2022 a fixé le montant global annuel des rémunérations allouées au Conseil de surveillance (ex jetons de présence) à la somme de 107 000 €, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et pour chacun des exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Engagements pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci :

La société a contracté deux engagements au bénéfice de ses mandataires sociaux à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions. Le versement d'une indemnité correspondant à deux (2) ans de rémunération au bénéfice de Monsieur Jean-Michel Bérard, en cas de cessation de son mandat, décidé lors du Conseil de surveillance du 10 décembre 2010. Le versement d'une indemnité correspondant à deux (2) ans de rémunération au bénéfice de Monsieur Emmanuel Olivier, en cas de prise de contrôle hostile, décidé lors du Comité des rémunérations de 10 décembre 2020.

Opérations sur titres réalisées par les dirigeants au sens de l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier

Au cours de l'exercice, M. Jean-Michel Bérard, Président du Directoire n'a vendu aucun titre.

M. Emmanuel Olivier, membre du Directoire a quant à lui, vendu 2 500 titres au cours de l'exercice.

3. Conventions réglementées

Aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L.225-37-4, 2° du Code de commerce (sur renvoi de l'article L.225-68) n'est intervenue au cours de l'exercice 2022.

Le rapport spécial établi par les commissaires aux comptes fait état des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.225-86 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé et préalablement autorisées par le Conseil de surveillance, ainsi que celles conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article L.225-88 du Code de Commerce, d'approuver les conventions figurant dans ledit rapport.

Nous vous informons, par ailleurs, que vous pourrez, à compter du jour de la convocation à l'assemblée générale, obtenir communication de la liste et de l'objet des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales par la Société au cours de l'exercice écoulé et qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières, sont significatives pour l'une des parties.

4. Observation sur le rapport de gestion et les comptes annuels

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître les principaux postes suivants :

Total du bilan : 162 357 573 euros

Chiffre d'affaires : 158 986 828 euros

Résultat de l'exercice : 17 863 602 euros

Par ailleurs, le Conseil de surveillance reconnaît avoir eu connaissance des comptes consolidés.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

5. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité et d'utilisation

Selon l'Assemblée générale mixte du 18 juin 2020 :

N° de la résolution	Objet	Durée de l'autorisation	Plafond maximum	Utilisation
9ème	Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, emportant dans ce dernier cas, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription	38 mois	2% du capital au jour de la décision d'attribution du Directoire	05/03/2021 : attribution de 61 800 actions gratuites 01/04/2021 : attribution de 3 000 actions gratuites
	Attribution au profit des mandataires et des salariés			01/06/2022: attribution de 51 840 actions

Selon l'Assemblée générale mixte du 15 juin 2022 :

N° de la résolution	Objet	Durée de l'autorisation	Plafond maximum	Utilisation
gème	Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés, emportant dans ce dernier cas, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription	38 mois	1% du capital au jour de la décision d'attribution du Directoire	01/10/2022: attribution de 59 100 actions gratuites